



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 36436

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte M. le ministre de l'intérieur sur les violences inadmissibles ayant été commises, en août, contre deux pompiers dans le quartier défavorisé du Mirail à Toulouse, qui venaient porter secours à une personne âgée tombée dans la rue. Une équipe de trois pompiers venus porter assistance à cette dame a, en effet, été attaquée par des jeunes voyous qui les ont frappés. Deux d'entre eux ont été pris à partie violemment et l'un a reçu un coup de pied à la tête. Il est nécessaire que ces exactions honteuses fassent l'objet d'une sanction judiciaire d'une très grande sévérité. Alors que les sapeurs-pompiers ont été victimes de 1 210 agressions l'année dernière, il est impératif que les pouvoirs publics apportent leur soutien à ces hommes et ces femmes qui se dévouent, chaque jour, chaque nuit, au service de l'intérêt général.

Texte de la réponse

Des sanctions exemplaires de deux ans d'emprisonnement ferme ont été prononcées par le tribunal correctionnel de Toulouse le mercredi 16 octobre 2013 à l'encontre de l'auteur des violences commises à l'égard de sapeurs pompiers. Depuis plusieurs années, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) concernés par ces risques ont mis en place, en collaboration avec les services de police ou de gendarmerie, des protocoles opérationnels visant à améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention. Pour autant, l'évolution des risques et des violences et l'apparition des phénomènes de territorialisation ayant pour effet d'empêcher la réalisation de la mission de secours nécessitent aujourd'hui une remise à jour des procédures. Suite aux événements d'août 2013 survenus en Haute Garonne, le SDIS de Haute Garonne a remis en place les groupes de travail associant les sapeurs-pompiers, les services de police et les services préfectoraux, l'objectif étant pour les autorités d'associer tous les acteurs des quartiers sensibles et de réviser les protocoles mis en place pour renforcer la collaboration interservices et, ainsi, éviter que les sapeurs-pompiers soient pris à partie. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises organisera, par ailleurs, une rencontre au niveau national avec les principaux partenaires concernés au premier semestre 2014, afin de faire un point sur les actions à renforcer et celles à développer. Dans ce cadre, des discussions sont d'ores et déjà engagées avec le centre national d'entraînement des forces de gendarmerie, implanté en Dordogne, sur les possibilités de coopération avec les SDIS exposés aux risques et menaces périurbains, afin de rôder des procédures dans des opérations où les sapeurs pompiers interviennent, soit dans un dispositif d'ensemble, soit appuyés par les forces de l'ordre après une agression.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36436

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8939

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1601